

Rapport annuel

SIAEP DE BIERNE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2015

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	5
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE – POUR LES ABONNES MAYENNAIS.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE – POUR LES ABONNES ANGEVINS	9
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION – POUR LES ABONNES MAYENNAIS	10
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE – POUR LES ABONNES ANGEVINS	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION	12
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	13
■	QUALITE DE L'EAU	13
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	16
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	17
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	17
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	17
■	ETAT DE LA DETTE.....	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP DE BIERNE regroupe les communes de ARGENTON-NOTRE-DAME, AVIRE, AZE, BIERNE, CHAMBELLAY, CHAMPIGNE, CHAMPTÉUSSE-SUR-BACONNE, CHATELAIN, CHENILLE-CHANGE, CHERRE, COUDRAY, DAON, GENNES-SUR-GLAIZE, LA JAILLE-YVON, LONGUEFUYE, LOUVAINES, MARIGNE, MENIL, MONTGUILLON, QUERRE, SAINT-DENIS-D'ANJOU, SAINT-LAURENT-DES-MORTIERS, SAINT-MARTIN-DU-BOIS, SAINT-MICHEL-DE-FEINS, SOEURDRES et THORIGNE D'ANJOU.

Elle dessert en outre (au moins partiellement) JUVARDEIL, JUVIGNE et MONTREUIL-SUR-MAINE.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

18 683 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

● *Mode de gestion en 2015*

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2004. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2015.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2007	- Travaux neufs, formule travaux - Formule d'actualisation, tarifs de base - Engagement de maintien de rendement de réseau - Bordereau des prix
2	01/07/2008	- Domoville - Nouveau plan de renouvellement - Nouveaux tarifs de base - Nouvelle formule d'indexation - Bordereau des prix de branchements et compteurs
3	10/01/2014	- Réduction du programme de renouvellement en contrepartie de la réalisation de travaux pour un montant : 111 629 € - Remplacement de l'indice "électricité basse tension" par l'indice "électricité tarif bleu professionnel - option heures creuses"

● *Mode de gestion actuel*

A compter du 1^{er} janvier 2016 le service sera exploité en affermage. Le délégataire sera la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat prenant effet le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 13 ans.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, des accessoires hydrauliques, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil, du matériel de traitement, du matériel tournant, Peinture des ouvrages hydrauliques, Peinture menuiseries métalliques
Renouvellement	des accessoires hydrauliques, des canalisations <6m, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des installations de neutralisation et de stérilisation, des matériels tournants, des ouvrages de traitement, du matériel de traitement

La collectivité prend en charge :

Entretien	des poteaux incendie
Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, des poteaux incendie, du génie civil

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2014 [m ³]	Prélèvement 2015 [m ³]	Variation 2014/2015	Observations
Prélèvement de DAON DAON	400	1 211 647	1 321 696	+9,08 %	
Prélèvement d'eau de surface					
Total des prélèvements [m³]		1 211 647	1 321 696	+9,08 %	

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2014 [m ³]	Importé en 2015 [m ³]
SIAEP DE GREZ EN BOUERE	-	-

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Production 2014 [m ³]	Production 2015 [m ³]	Variation 2014/2015	Observations
Prélèvement de DAON DAON	8 000	1 057 423	1 114 667	+5,41 %	
Prélèvement d'eau de surface					

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m ³]	2014	2015	Variation
Ressources propres	1 057 423	1 114 667	+5,41 %
Importations	-	-	-
Total général	1 057 423	1 114 667	+5,41 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	6 591	6 564	-0,41 %
Nombre d'abonnements non domestiques	744	771	+3,63 %
Nombre total d'abonnements	7 335	7 335	0,00 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

● Répartition des abonnés par commune

ARGENTON-NOTRE-DAME	107
AVIRE	217
AZE	153
BIERNE	357
CHAMBELLAY	218
CHAMPIGNE	958
CHAMPTEUSSE-EN-BACONNE	121
CHATELAIN	217
CHENILLE-CHANGE	65
CHERRE	228
COUDRAY	360
DAON	295
GENNES-SUR-GLAIZE	441
JUVARDEIL	21
LA JAILLE-YVON	180
LONGUEFUYE	140
LOUVAINES	232
MARIGNE	326
MENIL	429
MONTGUILLON	107
MONTREUIL-SUR-MAINE	7
QUERRE	131
SAINT-DENIS-D'ANJOU	757
SAINT-LAURENT-DES-MORTIERS	110
SAINT-MARTIN-DU-BOIS	412
SAINT-MICHEL-DE-FEINS	92
SOEURDRES	178
THORIGNE D'ANJOU	476
Total des abonnés	7 335

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2014	2015	Variation
Volume produit	1 057 423	1 114 667	+5,41 %
Volume importé			
Volume exporté	- 88 627	- 95 372	+7,61 %
Volume mis en distribution	968 796	1 019 295	+5,21 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	441 309	451 503	+2,31 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	365 617	398 885	+9,10 %
Volume total vendu aux abonnés	806 926	850 388	+5,39 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 69 m³ par an. Elle était de 67 m³ en 2014.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2014 [m³]	Exporté en 2015 [m³]
CHATEAUNEUF sur SARTHE	21 116	9 798
SGEAU DE CHATEAU GONTIER - Territoire n°1	36 951	40 350
SIAEP DE GREZ EN BOUERE	889	4 837
SIAEP DE GREZ EN BOUERE	8 716	
SIAEP de MIRE/MORANNES	3 094	15 504
SIAEP du SEGREEN	13 922	22 742
SIAEP LOIR ET SARTHE	3 939	2 141
Volume total exporté	- 88 627	- 95 372

■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2014	2015	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	810,1	811,8	+0,22 %

SIAEP DE BIERNE

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3000

LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique – pour les abonnés MAYENNAIS

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	48,61	27,50	-43,43 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	1,0879	0,7970	-26,74 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,9258	0,7173	-22,52 %
	N° 3 (1 001 à 20 000 m ³)	0,8217	0,6376	-22,40 %
	N° 4 (au-delà de 20 000 m ³)	0,8217	0,6376	-22,40 %
	Vente en Gros (0 à 200 m ³)	1,0519	0,4250	-59,60 %
	Vente en Gros (201 à 1 000 m ³)	0,8910	0,4250	-52,30 %
	Vente en Gros (1 001 à 20 000 m ³)	0,7936	0,4250	-46,45 %
	Vente en Gros (au-delà de 20 000 m ³)	0,5929	0,4250	-28,32 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,63	46,18	+29,61 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,3656	0,5111	+39,80 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,3656	0,4699	+28,53 %
	N° 3 (1 001 à 20 000 m ³)	0,3656	0,4577	+25,19 %
	N° 4 (au-delà de 20 000 m ³)	0,1247	-	-
	Vente en Gros	0,3656	0,2000	-45,30 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,049	0,049	0,00 %
	Fonds départemental [€/m ³]	0,2245	0,217	-3,34 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

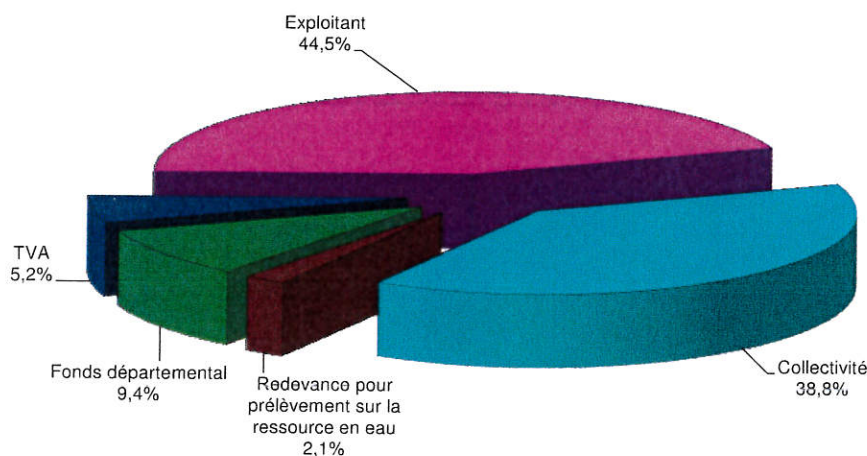
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant	179,16	123,14	-31,27 %
Collectivité	79,50	107,51	+35,23 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,88	5,88	0,00 %
Fonds départemental	26,94	26,04	-3,34 %
TVA	16,03	14,44	-9,92 %
Total [€ TTC]	307,51	277,01	-9,92 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-10,83 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,31 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2016



LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique – pour les abonnés ANGEVINS

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	48,61	27,50	-43,43 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	1,0879	0,7970	-26,74 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,9258	0,7173	-22,52 %
	N° 3 (1 001 à 20 000 m ³)	0,8217	0,6376	-22,40 %
	N° 4 (au-delà de 20 000 m ³)	0,8217	0,6376	-22,40 %
	Vente en Gros (0 à 200 m ³)	1,0519	0,4250	-59,60 %
	Vente en Gros (201 à 1 000 m ³)	0,8910	0,4250	-52,30 %
	Vente en Gros (1 001 à 20 000 m ³)	0,7936	0,4250	-46,45 %
	Vente en Gros (au-delà de 20 000 m ³)	0,5929	0,4250	-28,32 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,63	46,18	+29,61 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,3656	0,5111	+39,80 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,3656	0,4699	+28,53 %
	N° 3 (1 001 à 20 000 m ³)	0,3656	0,4577	+25,19 %
	N° 4 (au-delà de 20 000 m ³)	0,1247	-	-
	Vente en Gros	0,3656	0,2000	-45,30 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,049	0,049	0,00 %
	Fonds départemental [€/m ³]	0,0529	0,0503	-4,91 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant	179,16	123,14	-31,27 %
Collectivité	79,50	107,51	+35,23 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,88	5,88	0,00 %
Fonds départemental	6,35	6,04	-4,88 %
TVA	14,90	13,34	-10,47 %
Total [€ TTC]	285,79	255,91	-10,46 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-10,83 %

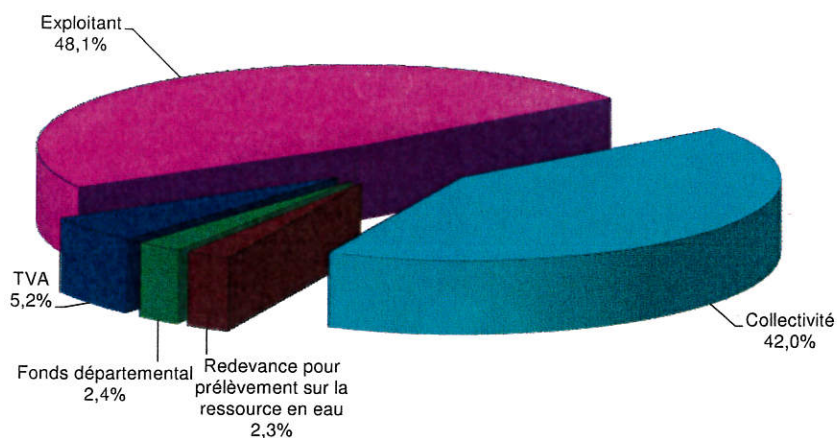
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,13 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0021 €/l

Répartition au 1er janvier 2016



LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution – pour les abonnés MAYENNAIS

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	48,61	27,50	-43,43 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	1,0879	0,7970	-26,74 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,9258	0,7173	-22,52 %
	N° 3 (1 001 à 20 000 m ³)	0,8217	0,6376	-22,40 %
	N° 4 (au-delà de 20 000 m ³)	0,8217	0,6376	-22,40 %
	Vente en Gros (0 à 200 m ³)	1,0519	0,4250	-59,60 %
	Vente en Gros (201 à 1 000 m ³)	0,8910	0,4250	-52,30 %
	Vente en Gros (1 001 à 20 000 m ³)	0,7936	0,4250	-46,45 %
	Vente en Gros (au-delà de 20 000 m ³)	0,5929	0,4250	-28,32 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,63	46,18	+29,61 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,3656	0,5111	+39,80 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,3656	0,4699	+28,53 %
	N° 3 (1 001 à 20 000 m ³)	0,3656	0,4577	+25,19 %
	N° 4 (au-delà de 20 000 m ³)	0,1247	-	-
	Vente en Gros	0,3656	0,2000	-45,30 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,049	0,049	0,00 %
	Fonds départemental [€/m ³]	0,2245	0,217	-3,34 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,30	-3,23 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant	179,16	123,14	-31,27 %
Collectivité	79,50	107,51	+35,23 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,88	5,88	0,00 %
Fonds départemental	26,94	26,04	-3,34 %
Redevance de pollution domestique	37,20	36,00	-3,23 %
TVA	18,08	16,42	-9,18 %
Total [€ TTC]	346,76	314,99	-9,16 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-10,83 %

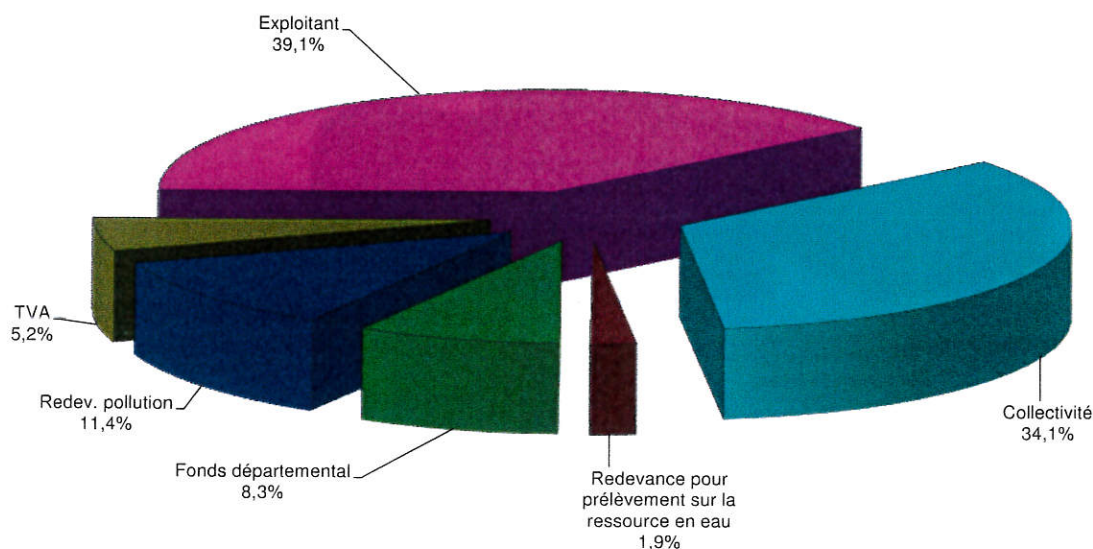
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,62 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2016



LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique – pour les abonnés ANGEVINS

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	48,61	27,50	-43,43 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	1,0879	0,7970	-26,74 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,9258	0,7173	-22,52 %
	N° 3 (1 001 à 20 000 m ³)	0,8217	0,6376	-22,40 %
	N° 4 (au-delà de 20 000 m ³)	0,8217	0,6376	-22,40 %
	Vente en Gros (0 à 200 m ³)	1,0519	0,4250	-59,60 %
	Vente en Gros (201 à 1 000 m ³)	0,8910	0,4250	-52,30 %
	Vente en Gros (1 001 à 20 000 m ³)	0,7936	0,4250	-46,45 %
	Vente en Gros (au-delà de 20 000 m ³)	0,5929	0,4250	-28,32 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,63	46,18	+29,61 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,3656	0,5111	+39,80 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,3656	0,4699	+28,53 %
	N° 3 (1 001 à 20 000 m ³)	0,3656	0,4577	+25,19 %
	N° 4 (au-delà de 20 000 m ³)	0,1247	-	-
	Vente en Gros	0,3656	0,2000	-45,30 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,049	0,049	0,00 %
	Fonds départemental [€/m ³]	0,0529	0,0503	-4,91 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,30	-3,23 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant	179,16	123,14	-31,27 %
Collectivité	79,50	107,51	+35,23 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,88	5,88	0,00 %
Fonds départemental	6,35	6,04	-4,88 %
Redevance de pollution domestique	37,20	36,00	-3,23 %
TVA	16,94	15,32	-9,56 %
Total [€ TTC]	325,03	293,89	-9,58 %

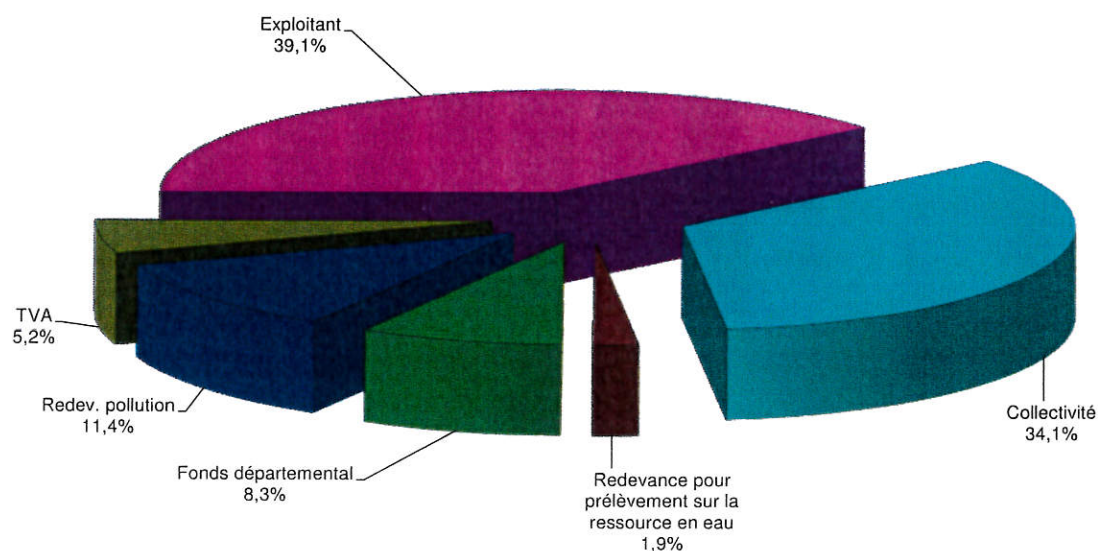
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)

-10,83 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,45 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0025 €/l

Répartition au 1er janvier 2016



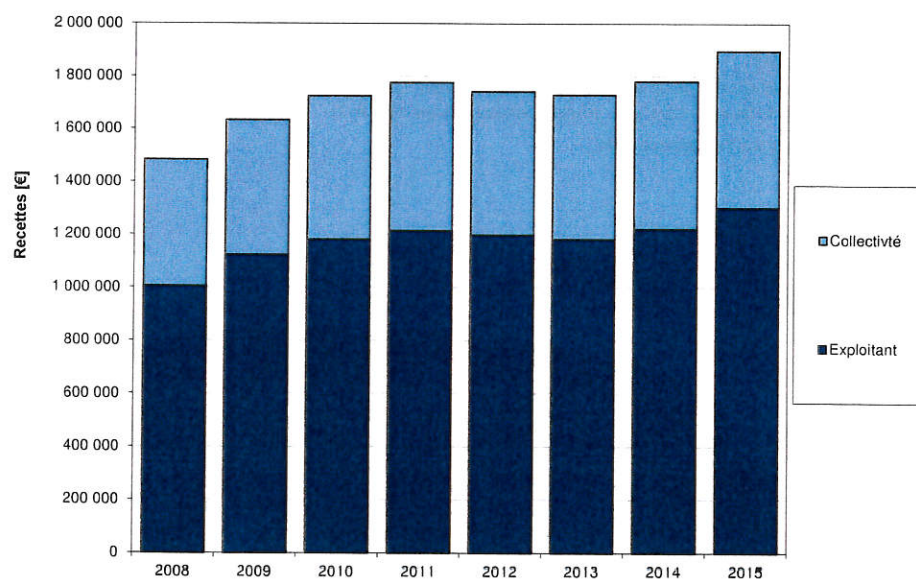
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	537 814,09 €	566 072,30 €	+5,25 %
dont abonnements	255 060,87 €	261 496,14 €	+2,52 %
Recettes vente d'eau non domestiques	25 767,93 €	34 831,75 €	+35,17 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 4 610,78 €	- 6 329,32 €	-37,27 %
Total recettes de vente d'eau	558 971,24 €	594 574,73 €	+6,37 %

- Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 160 818,02 €	1 220 077,25 €	+5,10 %
dont abonnements	351 079,51 €	356 643,39 €	+1,58 %
Recettes vente d'eau non domestiques	62 843,58 €	84 172,24 €	+33,94 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 193,53 €	- 1 942,26 €	-62,73 %
Total recettes de vente d'eau	1 222 468,07 €	1 302 307,23 €	+6,53 %



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	37	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	38	0	100 %	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Prélèvement de DAON

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
 calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

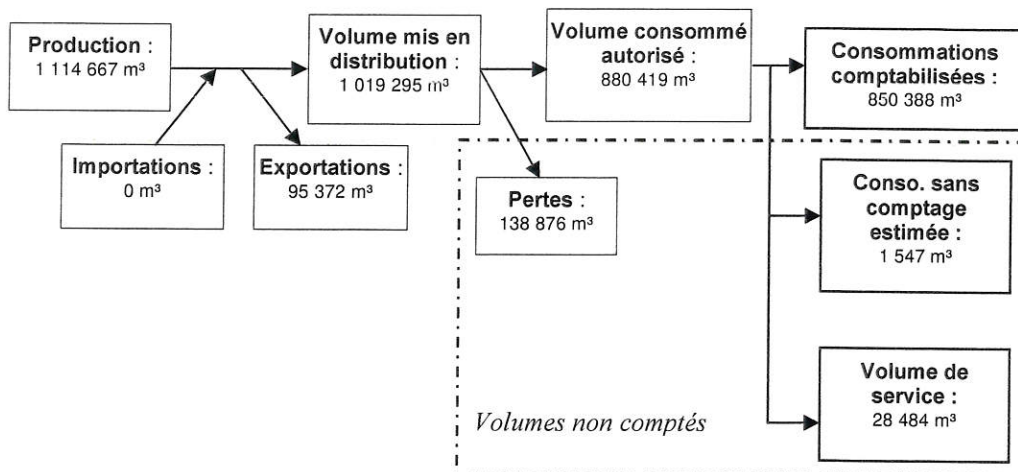
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 547 m³, conformément au contrat.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 28 484 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [%]	91,1 %	82,5 %	87,7 %	85,9 %	87,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,3	0,7	0,5	0,5	0,6

- **indice linéaire de pertes en réseau =**

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,3	0,7	0,4	0,5	0,5

- **indice linéaire de consommation=**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	3,3	3,2	3,1	3,1	3,3
Seuil de rendement [%]	65,7 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]			5,646 *		

* Donnée délégataire

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,1 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

La liste et les montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice figurent en pages 62 et 103 à 108 du rapport annuel du délégataire.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	2 064 864,76 €	1 915 385,57 €
Remboursements au cours de l'exercice	232 308,65 €	229 980,76 €
dont en intérêts	86 024,49 €	80 501,57 €
dont en capital	146 284,16 €	149 479,19 €

